



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Budget ville – exercice 2020 – approbation de la décision modificative n°2**

Séance du 8 octobre 2020

Convocation du 2 octobre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le huit octobre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le deux octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Sakina Bohu par Mme Florence Presson,  
M. Xavier Tamby par M. Fabrice Bernard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 octobre 2020

**OBJET : Budget ville – exercice 2020 – approbation de la décision modificative n°2**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatif aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2020 adopté le 5 mars 2020 et la décision modificative n°1/2020 adoptée le 11 juin 2020,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2020 :

	BP 2020	DM 1	DM 2	Total budget 2020
Recettes de fonctionnement	45 250 000 €	430 000 €	313 000 €	45 993 000 €
Dépenses de fonctionnement	45 250 000 €	430 000 €	313 000 €	45 993 000 €
Recettes d'investissement	32 323 000 €	7 885 000 €	90 000 €	40 298 000 €
Dépenses d'investissement	32 323 000 €	7 885 000 €	90 000 €	40 298 000 €

ADOpte la décision modificative n°2 au budget de la ville, exercice 2020, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

